

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Du 14 au 20 novembre 2022
grandesemaine.com

INFORMATIONS CLÉS

- Date :** lundi 14 novembre au dimanche 20 novembre 2022 (7^e édition)
Objectif : Faire de la petite enfance une priorité au Québec
Par qui : 24 partenaires et alliés nationaux qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance et qui souhaitent s'engager pour ce projet de société
Site Web : grandesemaine.com
Contacts médias sociaux :
- Facebook : @Collectifpetiteenfance
 - Twitter : @CollectifPE
 - LinkedIn : @Collectif petite enfance
 - #GrandeSemaine #ToutPetits #CollectifPetiteEnfance #PrioritéPetiteEnfance

« CALL TO ACTION »

Un Québec qui offre à chaque enfant, dès la grossesse, les moyens de se développer à son plein potentiel

THÉMATIQUE – DROITS DE L'ENFANT

Nous avons tous un rôle à jouer dans le respect des droits des tout-petits.

Parce que les enfants sont plus vulnérables que les adultes.
Parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique.
Parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de la société.
Il est de notre devoir à tous de nous assurer du respect des droits de l'ensemble des tout-petits.
Connaître et respecter leurs droits, c'est y contribuer.

Rebondir ensemble!
Parce que les tout-petits aussi ont des droits.

MESSAGES CLÉS GÉNÉRAUX

1. **La Grande semaine des tout-petits vise à donner une voix aux quelque 512 000 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société.**
 - C'est l'occasion pour nous tous de nous arrêter un moment pour porter notre regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous nos enfants démarrent dans la vie avec les meilleures chances. Puisque nos tout-petits sont les adultes de demain, donnons à chacun d'entre eux une chance égale de se réaliser pleinement et de devenir des adultes épanouis et engagés.

- Ce sont 24 partenaires et alliés – qui rallient des milliers de personnes œuvrant pour la petite enfance – qui se mobilisent afin d’améliorer la place allouée aux tout-petits dans l’espace public et mobiliser les décideurs et la population quant au rôle clé des tout-petits pour l’avenir de notre société. Plusieurs activités se dérouleront tout au long de la semaine à travers le Québec.
- Placer la petite enfance à l’avant-plan des priorités sociétales est possible si nous agissons sur un ensemble de mesures qui influencent le plein développement des tout-petits. Des mesures reconnues qui visent directement les enfants, d’autres qui viennent soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur et d’autres encore qui ont un impact sur les conditions de vie des tout-petits.
- Pour tous les détails, visitez le grandesemaine.com

2. Agir tôt en petite enfance, dès la grossesse, c’est donner des chances équitables et des conditions de réussite pour tous les enfants au Québec.

- La période de 0 à 5 ans est déterminante pour le développement des tout-petits. Les actions posées à ce moment sont susceptibles de contribuer au développement de bases solides qui serviront à l’enfant une fois devenu adulte. Les parents ont un rôle crucial à jouer, mais ils ne sont pas les seuls.
- L’environnement dans lequel un enfant grandit a des impacts importants sur sa santé, son développement, sa réussite éducative et tout son parcours de vie.

3. Trop d’enfants n’ont pas les mêmes chances de se développer pleinement.

- La majorité des tout-petits au Québec se portent bien et vivent dans un environnement propice à leur développement. Néanmoins, tous les enfants n’ont pas les mêmes chances, dès la naissance, de développer leur plein potentiel. On parle d’un enfant sur quatre (1 sur 3 en milieu défavorisé) qui arrive à la maternelle avec des vulnérabilités. Cette situation pourrait avoir des impacts sur leur réussite éducative et sur leur parcours de vie.
- Différentes mesures peuvent être mises de l’avant pour favoriser le développement des enfants, telles que :
 - Un accompagnement dès la grossesse pour un meilleur départ de tous les bébés
 - Des services de garde éducatifs de qualité et accessibles
 - Des mesures collectives pour faciliter la conciliation famille-travail
 - Des soins de santé et des services sociaux adaptés et accessibles à tous
 - Des logements accessibles et adéquats où grandir en toute sécurité
 - Des lieux publics sécuritaires pour apprendre et s’amuser

4. Les enjeux prioritaires afin de s’assurer de s’investir dans la bonne direction pour le bien-être des tout-petits :

- **Assurer des conditions de vie adéquates** : un logement abordable, une alimentation suffisante et saine ainsi que l’accès à une conciliation famille-travail-études à travers un soutien financier proportionnel aux besoins des familles;
- **Agir ensemble** : réduire les silos en créant des passerelles entre les différents secteurs et en coordonnant nos efforts de concert avec les décideurs;
- **Agir tôt** : assurer la santé, le bien-être et le plein développement de chaque enfant, offrir des conditions optimales et soutenir les parents dès la grossesse;
- **Miser sur les services de proximité** : soutenir les services de proximité et le réseau communautaire pour qu’ils puissent jouer leur rôle en matière de prévention et qu’ils aient la capacité d’agir tôt.

5. Les enfants autochtones devraient être enracinés dans leur culture et leur langue, et s’épanouir en tant que personnes et en tant que membres de leurs familles, de leurs communautés et de leurs nations. Il est

essentiel de respecter les liens qui unissent les enfants inuit, métis et des Premiers Peuples à leurs communautés politiques et culturelles particulières afin d'une part, les aider à s'épanouir et, d'autre part, favoriser leur mieux-être.

6. Les politiques publiques prises individuellement ne peuvent suffire. C'est la somme des politiques, cohérentes entre elles et actualisées dans une vision intégrée tenant compte du continuum de développement de l'enfant, qui est la plus susceptible d'assurer l'égalité des chances aux tout-petits du Québec.

MESSAGES CLÉS EN LIEN AVEC LES DROITS DE L'ENFANT

1. Peu importe son genre, ses parents, son origine, sa culture, son lieu de naissance, son milieu de vie, sa langue, sa religion ou même son état de santé mentale ou physique, chaque tout-petit doit être traité équitablement et avec justice. Il est de notre devoir à tous de nous assurer du respect des droits de l'ensemble des tout-petits.
2. Ces dernières années ont exacerbé de nombreux problèmes sociétaux qui ont des impacts directs sur les tout-petits, incluant l'inflation, les problèmes environnementaux, la disponibilité des services et l'accès au logement abordable, il est plus que jamais crucial de faire de la petite enfance une véritable priorité de société, les tout-petits y ont droit. Nous avons tous un rôle à jouer dans le respect des droits des tout-petits.
3. Les tout-petits ont, entre autres, le droit :
 - À une éducation de qualité
 - Aux meilleurs soins de santé possibles
 - À de la nourriture, des vêtements et un endroit sûr où vivre
 - À des adultes qui font ce qui est le mieux pour eux
 - À un gouvernement qui s'assure que leurs droits sont respectés
 - De jouer et se reposer
 - De conserver leur langue, leur religion et leur culture au sein de leur communauté

DONNÉES RÉGIONALES – NOMBRE DE TOUT-PETITS

Nous vous invitons à utiliser ces données pour compléter vos outils de communication (communiqué, allocution, lettre d'opinion, etc.)

Nombre de tout-petits au Québec : 511 722 enfants de 0 à 5 ans, représentent 5,9 % de la population québécoise

- Bas-Saint-Laurent : 5,1 % de la population, près de 10 100
- Saguenay–Lac-Saint-Jean : 5,5 % de la population, près de 15 500
- Capitale-Nationale : 5,6 % de la population, près de 43 000
- Mauricie : 5,3 % de la population, près de 14 650
- Estrie : 5,6 % de la population, près de 28 000
- Montréal : 6,0 % de la population près de 121 000
- Outaouais : 6,2 % de la population, près de 25 200
- Abitibi-Témiscamingue : 6,4 % de la population, près de 9 500
- Côte-Nord : 5,9 % de la population, près de 5 400
- Nord-du-Québec : 10,7 % de la population, près de 5 050
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : 4,6 % de la population, plus de 4 200
- Chaudière-Appalaches : 5,9 % de la population, près de 26 100

- Laval : 5,8 % de la population, près de 25 900
- Lanaudière : 6,4 % de la population, près de 34 100
- Laurentides : 6,0 % de la population, près de 38 800
- Montérégie : 6,2 % de la population, près de 90 800
- Centre-du-Québec : 6,0 % de la population, près de 15 300

Référence : Donnée provisoire pour 2021, ISQ